

Atelier de formation CTC et partenaires à l'utilisation et à la maintenance de nouveaux outils de suivi d'exploitation et inventaires d'exploitation
ESEKA, le 28 juillet 2011



Présentation du prototype Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2

CTFC, 2011



Maître d'ouvrage du prototype SIGIF II



Maître d'oeuvre



Eseka le 28 juillet 2011



AGENDA

- I. La Traçabilité dans le cadre du FLEGT
- II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2
 - Scope du Pilote
 - Objectifs
 - Approche méthodologique de livraison
 - Démonstration du prototype
 - Planning du projet
 - Liste des besoins
 - Questions et réponses

Eseka le 28 juillet 2011



I. La Traçabilité (1/8)

I.1. Contexte des APV

- ★ Ce projet reflète la volonté de l'Etat camerounais de mettre fin à l'exploitation illégale des forêts projet
- ★ **Ce projet de traçabilité s'inscrit dans le cadre des accords FLEGT**
- ★ Les APV ont été paraphés à Yaoundé en mai 2010
- ★ **Les APV ont été signés à Bruxelles dans le courant du mois d'octobre 2010**
- ★ **Le projet traçabilité s'inscrit dans le cadre des accords APV et est une des composantes de la légalité**

Eseka le 28 juillet 2011



I. La Traçabilité (2/8)

I.2. Définition

La « traçabilité » est l'organisation du **suivi des bois exploités** depuis leur **origine** (lieu physique d'exploitation) jusqu'à leur **destination** (port d'exportation ou usine de transformation) mais aussi depuis leur **destination** jusqu'à leur **origine**.

Dans le cadre du processus de gestion durable, il est fondamental que le producteur de matières premières (les grumes) ou de produits transformés (sciages, placages...) soit en mesure de prouver au consommateur que les produits proviennent bien de forêts gérées durablement. Ce processus s'appelle la « traçabilité ».

La traçabilité dans le cadre du FLEGT doit permettre de s'assurer que les bois exploités sont **légaux**.

Eseka le 28 juillet 2011



I. La Traçabilité (3/8)

I.3. Système de traçabilité dans le cadre du FLEGT

Il repose sur:

- Un inventaire d'exploitation complet
- Un système de positionnement géographique de la ressource
- Un système d'identification physique (marquage des grumes) et documentaire des bois (suivi informatique) à toutes les étapes de l'exploitation : abattage, débardage, transport, transformation, stockage et expédition

Eseka le 28 juillet 2011

I. La Traçabilité (4/8)

1.4. Objectifs de la traçabilité dans le cadre du FLEGT

Objectif général

- Contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable

Objectifs spécifiques

- Développer un Système de traçabilité du bois (SIGIF II)
- Identifier l'origine en remontant à la souche
- Attester de l'origine légale du bois
- Vérifier la conformité des déclarations réglementaires à des fins de taxation et de gestion forestière

Eseka le 28 juillet 2011

I. La Traçabilité (5/8)

1.5. FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance & Trade):

Quelles implications pour la foresterie communale?

- Une bonne définition de la grille de légalité pour les forêts communales en régie (elle existe déjà)
- La mise en place d'un système de traçabilité performant pour les forêts communales (en cours de finalisation)
- Développement de la capacité des institutions en place à procéder à la vérification de la légalité des bois des forêts communales
- La mise en place d'un système de délivrance des licences LLEUT pour les bois des forêts communales destinés à l'export
- L'adoption d'un système d'audit indépendant

Eseka le 28 juillet 2011

I. La Traçabilité (6/8)

1.5. FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance & Trade): Quelles implications pour la foresterie communale?

The diagram illustrates the FLEGT traceability system. It is divided into three main sections:

- Chaîne d'approvisionnement (Supply Chain):** Shows the flow from 'Inventaire' (Inventory) to 'Exploitation' (Exploitation), 'Transport', 'Transformation' (Transformation), 'Autorisation FLEGT' (FLEGT Authorization), and finally 'Export'.
- Système de Contrôle (Control System):** Involves the 'Application de la Stratégie Nationale de contrôle forestier et faunique' (Application of the National Strategy for forest and wildlife control).
- Système de Vérification et de Suivi (Verification and Monitoring System):** Includes '1. Vérification du respect des réglementations de gestion forestière à transformation' (Verification of compliance with forest management regulations for transformation), leading to a 'Certificat de légalité' (Certificate of legality) and a 'Base de données centrale' (Central database). It also includes '2. Vérification de la conformité de la chaîne de traçabilité' (Verification of the traceability chain compliance).

 Additional elements include 'Système de délivrance des autorisations FLEGT' (FLEGT authorization issuance system) and 'Système d'Audit Indépendant' (Independent Audit System).

Eseka le 28 juillet 2011

I. La Traçabilité (7/8)

1.6. Exemple: Les étapes de l'exploitation et la traçabilité des grumes (partie Forêt)

Formulaires	ETAPE	Numérotation
Fiche d'inventaire d'exploitation Carte de prospection	Prospection	UFA / UFG / AAC Parcelle inventaire Numéro prospection
Fiche de triage	Triage	UFA / UFG / AAC Parcelle exploitation Numéro exploitation
Feuille d'abattage Feuille de martelage	Abattage	UFA / UFG / AAC Numéro forestier grume
Feuille de parc	Débardage	UFA / UFG / AAC Numéro forestier billes (1, / 2 ...)
Feuille de roulage	Roulage	UFA / UFG / AAC Numéro forestier (billes)
Spécification Eaux et Forêt	Evacuation	UFA / UFG / AAC Numéro forestier (billes)

Eseka le 28 juillet 2011

I. La Traçabilité (8/8)

1.7. Fonctionnalités

- 1 Connaître l'origine des bois
- 2 Comparer caractéristiques de la grume avec les prescriptions du Plan d'Aménagement ou du plan de gestion
- 3 Connaître la date de transport entre la forêt et le parc central destinataire
- 4 Connaître l'utilisation de la grume (export, sciage ou déroulage, abandonné pourri ou ...)
- 5 Connaître les dates d'export des grumes, des avisés
- 6 Vérifier que tous les bois sciés ou déroulés sont légaux (coefficient de transformation)
- 7 Connaître les nombre de tiges exploités, les comparer avec les inventaires d'exploitation
- 8 Vérifier que l'ensemble des taxes a bien été payé

Eseka le 28 juillet 2011

II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (1/9)

II.1 Scope du Pilote

Grilles de légalité	Origine	Opérations forestières	Transport	Parc de rupture	Usine de transformation	Export
					Usine	
UFA	Enregistrement exploitant			Entrée	Entrée	
Forêt communale	Enregistrement des limites AAC	Abattage/DF10	Enregistrement des sites	Tronçonna ge	Transformation	Entrée
Vente de coupe	Inventaire d'exploitation	Tronçonna ge	LVG/LVD	Transport	Sortie	
Forêt communautaire	Enregistrement du permis			Changement de propriétaire	Transport	

Eseka le 28 juillet 2011

II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (2/9)

II.2. Prototype du SIGIF 2

Grille de légalité	Origine	Opérations Forestières	Transport	Parc de rupture	Usine de transformation	Export
	Enregistrement exploitant					
Forêt Communale	Inventaire d'exploitation	Abattage / DF10	Enregistrement des sites	Tronçonnage	Entree	
		Tronçonnage	LVG / LVD	Transport		
	Enregistrement du permis					

Eséka le 28 juillet 2011

II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (3/9)

II.3. Objectifs du Pilote

Objectifs	Indicateurs de performance
5 Grilles de Légalité testées	Conclusion sur les grumes suivies le long de la chaîne d'approvisionnement
Traçabilité de la souche à l'entrée d'unité de transformation	Rapporter sur le code à barres dans le but de vérifier les données saisies à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement
Traçabilité de l'unité de transformation au point d'exportation	Rapport de vérification des données saisies à chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement
Démontrer que les arbres abattus répondent aux critères du permis d'exploitation	Générer les rapports d'exception affichant les déviations ou anomalies des résultats attendus
Recollement de volumes	Rapport des exceptions affichant les déviations ou anomalies à la base des tolérances définies
Acquisition de données à chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement	Valider le transfert de données par le biais des interfaces; web, CSV et USB ou Wifi du PDA
Démontrer la migration de donnée en provenance du système SIGIF 1	Réconciliation de données par rapport aux données de SIGIF 1

Eséka le 28 juillet 2011

II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (4/9)

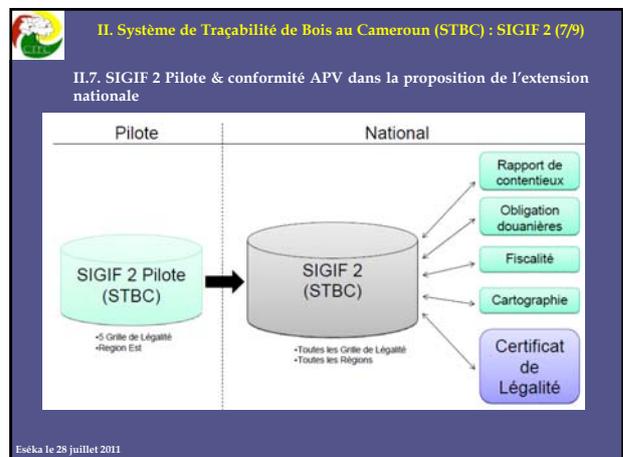
II.4. SIGIF 1 au SIGIF 2 Pilote - Fonctionnalités

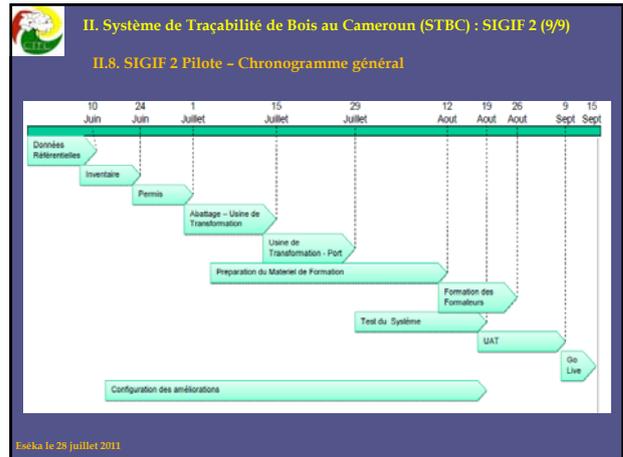
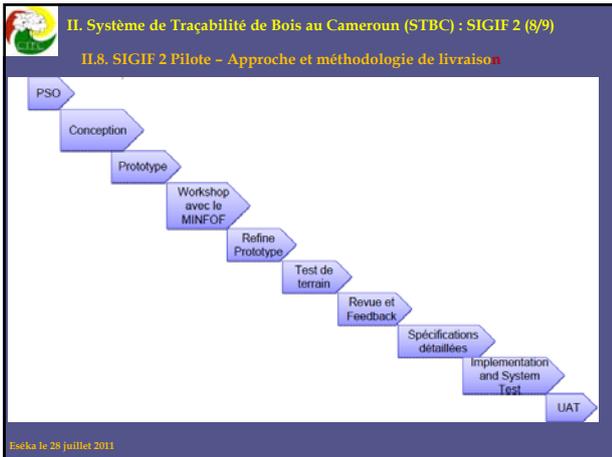
Fonctionnalités	SIGIF 1	SIGIF 2 Pilote
Données Référentielles	X	X
Titres	X	X
Permis	X	X
UCECAF Cartes		X
Inventaire d'Exploitation		X
DF10/ Abattage	X	X
LVG	X	X
LVD		X
Changement de propriétaire		X
Tronçonnage		X
Check points		X
Parc de Rupture		X
Usine de Transformation		X
Port		X

Eséka le 28 juillet 2011

- II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (5/9)
- II.5. SIGIF 2 (STBC) - Améliorations
- Réduire la charge de la tâche (DF10, LVG etc. renseigné par les opérateurs)
 - Vérification & approbation en ligne
 - Téléchargement et visualisation en temps réel des documents
 - Réduire l'utilisation de documents papier (documents disponibles sous forme électronique)
 - Accès sécurisé (exclusivement aux données appropriées)
 - Accessible au MINFOF, Exploitants, Délégués départementaux et régionaux etc.
- suivant les permissions
- Audit du système possible à tout moment
 - Notifications & alertes en temps réel par notifications ou email (p.ex. sur les dépassements de volumes autorisés)
 - Renseignement des données à plusieurs points de contrôle permettant ainsi une traçabilité totale
 - Rapport et Géo-référencement avancé
 - Système extensible pour intégration avec d'autres Systèmes
 - Système de base préparé à une extension complète conformément au système de vérification de la légalité APV et de la délivrance des autorisations FLEGT
- Eséka le 28 juillet 2011

- II. Système de Traçabilité de Bois au Cameroun (STBC) : SIGIF 2 (6/9)
- II.6. SIGIF 2 Pilote - Données de base
- Sociétés
 - Transporteurs
 - Titres
 - Permis (Grille de Légalité)
 - Sites / Localité géographique / Points de contrôle
 - Essences
 - Volumes
 - Transformation du bois
 - Changement de propriétaire
 - Bois abandonnés
- Eséka le 28 juillet 2011







Je vous remercie

Email: lbcheteu@yahoo.fr

Eseka le 29 juillet 2011